n°63

Le Buisseran magazine

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU VILLAGE DE LA BUISSIÈRE

FÉVRIER 2016

> MAIRIE

" Les bassins ont été remis en eaux "

P.11///

> Fous en Diagonale **P.2///** > Editorial **P.3///** > Liste des Marchés conclus en 2015 **P.4///** > Bilan des travaux réalisés en 2015 **P.5///** > Repas des Anciens **P.6///** > Joyeux Noël aux Anciens ! / Les fenêtres de l'Avent **P.7///** > Commémoration du 11 novembre / Etat civil **P.8///** > Le "vin des Capitaines" / Solidarité / La Foire des Bourgeons **P.9///** > Gouter et arbre de Noël **P.10///** > Les Bassins Patrimoine Communal **P.11///** > Mais où est donc passé le feuillet n°2 / Nouveauté au Boissieu **P.12///** > Le saviez-vous ? / GDS Rhône-Alpes **P.13///** > Intercommunalité **P.14///** >Associations **P.17///** > Informations **P.19///**

FOUS en DIAGONALE

/// Le 25 octobre dernier, deux de nos concitoyens ont accompli un véritable petit exploit. Anthony Grand et Nicolas Boisseau ont participé à la Diagonale des Fous.

Cette course est l'un des plus difficiles ultra-trails au monde et propose une traversée de l'île de la Réunion entre Saint Pierre au sud et Saint Denis au nord en passant par le massif du Piton de la Fournaise et les cirques naturels de Cilaos et Mafate. Avec ses 164 km et 9920 mètres de dénivelé positif, la Diagonale des Fous porte bien son nom : sur les 2450 coureurs au départ de la course 1728 seulement ont terminé l'épreuve, soit près de 30% d'abandons.

Remportée cette année par Antoine Guillon en 24 heures et 17 minutes cette course est la plus longue du Grand Raid de la Réunion.

Après deux années de préparation Anthony et Nicolas se sont alignés sur la ligne de départ le 22 octobre à 22h. Au delà d'un entrainement assidu et minutieusement préparé, terminer le Grand Raid est la preuve d'une grande capacité physique et morale à surmonter la fatigue, la solitude, les aléas météorologiques et les difficultés diététiques.

Après 53 heures et 4 minutes de course et seulement 30 minutes de sommeil en 3 nuits, nos héros sont arrivés le 25 octobre à trois heures du matin, en 1045ème et 1046ème positions. Alors, il n'y a qu'une chose à dire : n'est pas fou qui veut, bravo Antho et Nico ! ///

Chers Buisserans !

/// Tournons la page de 2015 et de ses nombreux événements tragiques et abordons 2016 avec sérénité.

Le 17 janvier 2016, lors de la cérémonie des vœux à la salle des fêtes, le conseil municipal et les employés communaux se sont associés à la peine des familles endeuillées et des nombreux blessés des attentats qui ont touché notre pays.

Nous avons formulé les vœux que l'Etat puisse se doter des moyens nécessaires à éradiquer les actes de « barbarie » sur notre sol et que notre drapeau ne soit plus bafoué sans sanction.

J'ai présenté successivement :
- Le bilan de l'année écoulée
- Les projets futurs

Vous trouverez ces informations dans ce Buisseran, je vous souhaite une bonne lecture.

Les élus et les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2016. Que celle-ci vous apporte la santé et un peu de réconfort. Qu'elle renforce également les liens au sein de chaque famille. Que 2016 permette enfin davantage de tolérance et facilite la cohésion face aux nombreuses tensions.

/// André Maitre
Maire de La Buissière

n°63

Magazine municipal
N°63 - février 2016
///Directeur de la publication : André Maitre
///Directeur de la communication : Christelle Carron
///Conception : Print & Design (06 79 88 91 91)
///Réalisation : Print & Design
///Impression :CEWE best in print
///320 exemplaires
///Dépôt légal : 03 août 1994

> SOMMAIRE

2 > Fous en Diagonale
3 > Editorial
4 > Liste des Marchés conclus en 2015
5 > Bilan des travaux réalisés en 2015 dans la commune
6 > Un air de disco pour le repas des Anciens
7 > Joyeux Noël aux anciens ! / Les fenêtres de l'Avent
8 > Commémoration du 11 novembre / Etat civil
9 > Le "vin des Capitaines" / Solidarité / La Foire des Bourgeons
10 > Gouter et arbre de Noël
11 > Les Bassins Patrimoine Communal
12 > Mais où est donc passé le feuillet n°2 / Nouveauté au Boissieu
13 > Le saviez-vous ? / GDS Rhône-Alpes
14 > Une nouvelle phase de grands travaux / SIBRECSA
17 > Loisirs & Sport / La Balade autour du livre
19 > Informations diverses

Mairie

Liste des Marchés conclus en 2015

Article 133 du code des marchés publics :
« au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente ». …
« Les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes » :

MARCHES DE FOURNITURES

Les marchés de fournitures conclus en 2015 sont inférieurs à 25 000 € HT

MARCHES DE SERVICES

Montant de 25 000 € HT à 89 999.99 € HT : Néant
Montant de 90 000 € HT à 206 999.99 € HT :

ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	OBJET DU MARCHE	DATE SIGNATURE DU MARCHE
RES'O CONSEIL	38450	Maîtrise d'oeuvre pour travaux d'assainissement et eau potable LES GRANGES 2ème TRANCHE	26/01/2015

Montant de 207 000 € HT et plus : néant

MARCHES DE TRAVAUX

Montant de 25 000 € HT à 89 999.99 € HT :

ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	OBJET DU MARCHE	DATE SIGNATURE DU MARCHE
COLAS	38322	Marché à bons de commandes VOIRIE et RESEAUX DIVERS	4/08/2015
DOMINIQUE « MULTITRAVAUX »	38530	Rénovation salle communale multiactivités	2/07/2015

Montant de 90 000 € HT A 5 185 999.99 € HT : néant
Montant de 5 186 000.00 € HT et plus : néant

Bilan des travaux réalisés en 2015 dans la commune

1. Voierie

- Réfection des routes affaissées :
  LE BOISSIEU : le coût s'élève à 11750 euros TTC (subvention du département de 4700 euros)
  SAINTE ANNE : Le coût s'élève à 20415 euros TTC (subvention du département de 5104 euros)

- Tronçon de LA BERARDE : élargissement de la voierie : le coût s'élève à 11910 euros TTC

- Entretien et remise en état de nombreux chemins de la plaine : le coût s'élève à 4777 euros TTC

- Captage des eaux pluviales et pose d'une canalisation rue CHATEAU DAUPHIN : le coût s'élève à 79000 euros TTC

- Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), au cimetière et à l'église : le coût s'élève à 5983,20 euros TTC (subvention du département de 3878 euros)

2. Travaux du cimetière

- Installation d'un cavurne : le coût s'élève à 450 euros TTC

- Installation d'un jardin du souvenir : le coût s'élève à 2100 euros TTC

3. Rénovation de la salle attenante à la mairie (face sud)

Cette ancienne classe devient une salle muti-activités au profit des enfants pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), des différentes associations et des jeunes du village.
Elle comprend un accès et un WC pour les Personnes à Mobilité Réduite.
Elle sera disponible début février. Le coût s'élève à 31000 euros TTC (subvention du département : 10172 euros).

4. Alarme

Installation par les élus d'une alarme dans les locaux techniques suite au vol de 2014 (3000 euros d'outillage électro-portatif). Cette alarme a fait échouer un vol pendant la période des fêtes et a donc prouvé son efficacité. Le coût s'élève à 1578 euros TTC.

5. Le PLU

Après l'enquête publique et les permanences du Commissaire Enquêteur qui a reçu de nombreuses requêtes, le PLU a été réadapté au vu des remarques obligatoires des Services de l'Etat et du Commissaire Enquêteur. Ces remarques ont été prises en compte.
Approuvé le 22 janvier en conseil municipal, le PLU n'est pas immédiatement opposable. Pour cela, il doit avoir été transmis au contrôle de légalité de la préfecture. Le Préfet dispose d'un délai de deux mois pour exercer son déféré.

Les projets futurs

• Un surpresseur sera installé au réservoir d'eau potable du BOISSIEU au cours du premier trimestre. Celui-ci permettra enfin aux abonnés de bénéficier d'un service correct.

• La toiture de l'église doit être entièrement refaite à l'exception du clocher. Des travaux de maçonnerie extérieure et intérieure sont envisagés sur les portions touchées par les fuites d'eaux pluviales.

• L'assainissement du secteur LES GRANGES avec le changement de la canalisation d'eau potable et l'enfouissement des réseaux secs sur la rue principale sont lancés.
Au printemps 2016, quatre-vingt mètres de canalisation seront installés en propriétés privées (familles FAVERGEON et MASSET) conformément aux conventions et avant que les noyers ne prennent de l'ampleur.
En 2017, une première tranche débutera depuis l'entrée du village sud jusqu'à la rue GABY.
En 2018, la grande tranche rejoindra le secteur du lotissement des CAPITAINES, la rue HUMBERT PILAT et la route de la GARE.
Je vous remercie pour votre coopération avec notre bureau d'études RESO' CONSEILS lors de leur passage ou, par courrier, afin de transmettre vos informations sur vos réseaux privés.

• L'aménagement de parkings aux abords des secteurs mairie/église/salle des fêtes est également envisagé.

• La salle des mariages aurait besoin d'un rafraîchissement en peinture ; nous fixerons les priorités en fonction des finances disponibles.
Pour l'assainissement, un emprunt serait effectué en tenant compte de notre budget et des subventions attendues.
Pour l'église, les subventions diverses seront demandées et un appel aux dons sera lancé.

Mairie

Un air de disco pour le repas des Anciens

/// Chaque année pour Noël, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ainsi que le conseil municipal offre aux anciens du village le traditionnel repas de Noël.

Cette année, les tenues psychédéliques, la vespa, le juke-box, le flipper, les disques vinyles et la boule à facettes ont remplacé le sapin car c'est sur le thème Disco que s'est déroulée cette journée haute en couleurs, en paillettes et en rires ! Des danseurs, un repas copieux, et des bavardages à toutes les tables !

Les doyens du jour Mme Noelle Courrier et Monsieur Rubatat se sont vus offrir une fleur et des chocolats, et tous ont pu repartir avec un petit quelque chose dans les mains en souvenir de cette journée pailletée.

Toute l'équipe remercie les buisserans d'avoir partagé leur bonne humeur. Ce sont des échangent privilégiés passés tous ensemble qui nous encouragent à nous améliorer.

Préparez-vous pour cette année, le thème va encore changer ! ///

Mairie

Joyeux Noël aux anciens !

Cette année, les jeunes élus du Conseil du Comité jeunesse de notre village, ont réalisé leur première action sociale auprès des Anciens. Ils ont distribué les colis de Noël accompagné des membres du CCAS, arpentant le village dans tous les sens et faisant la surprise dans les maisons !

Une vingtaine de buisserans ont bénéficié du colis « Réveillons », dont 3 colis « Bien-être » ont été porté en maison de retraite.

Mairie

Les fenêtres de l'Avent

/// Première édition cette année dans notre village des fenêtres de l'Avent. Le concept a été apprivoisé, petit à petit et les buisserans étaient de plus en plus nombreux à chaque nouvelle fenêtre.

Des idées en sont nées : décorer les bassins pour la période de Noël ce qui ajoutait un air de fête et réchauffait les rues du village ; offrir un moment chaleureux à qui veut au bassin de son quartier ? Bonne idée les jeunes ! Il y avait ceux qui ont enflammé leur four à pain pour leurs invités, ceux qui décoraient leur fenêtre, ceux qui invitaient dans la rue … Voilà une occasion de voir ses voisins même l'hiver lorsque la nuit nous happe, de rencontrer de nouvelles têtes et de faire connaissance, de s'échanger des recettes de soupes délicieuses, pleines de saveurs réconfortantes. Puis quand l'heure venait, chacun se remerciait de ce moment chaleureux, doux et revigorant et rentrait à pied, en famille, en couple, entre voisins…

A l'année prochaine ! ///

Mairie

Commémoration du 11 novembre

C'est sous un soleil radieux que les Buisserans se sont rendus à la Commémoration du 11 novembre 2015 pour honorer nos soldats morts pour la France, commémoration qui, cette année a vu la participation du piquet d'honneur des chasseurs Alpins de Varces et de Katya CHASSEIGNE, Maire d'ERIZE-LA-PETITE et marraine de l'exposition sur le centenaire de la guerre 1914-1918.

Etat civil

Carnet blanc

Bruno CIPPELLETTI et Alexandra PACHOUD se sont mariés le 22.08.2015
Sylvain ORLANDI et Fabienne GAUTHIER se sont mariés le 05.09.2015
Philippe CARRON et Lucie FUERTES se sont mariés le 12.12.2015

Carnet bleu

Gabin GHERARDI et Léon GHERARDI sont nés le 05.08.2015
Faustine MICHELARD est née le 08.08.2015
Nolan DAMOUR est née le 09.09.2015
Brune TANVEZ est née le 12.10.2015
Noa MICHEL est né le 31.10.2015

Si vous souhaitez qu'une photo de votre enfant ou de votre mariage soit publiée, pensez à nous l'envoyer par courriel ou directement en mairie.

Décès

Mme Elise MAITRE, veuve de Edmond, Adrien CARRON s'est éteinte le 08.07.2015.

Mairie

Le "vin des Capitaines"

Notre village appelé autrefois Buxiera est un village entre Savoie et Dauphiné qui possède encore de belles maisons fortes de son passé tourmenté, mais qui a perdu son château delphinal démantelé en 1573.

Pays du buis, bordant l'Isère, ce bourg est un centre de culture de maïs et de tabac. Au IX^{e} siècle (à l'époque de Charlemagne) sur les pentes des "Granges", on cultivait une vigne donnant un vin réputé : le "Vin des Capitaines" qui fut servi sur les plus grandes tables.

Pas un coteau n'échappait à la vigne !

Mairie

Solidarité

La municipalité est heureuse de compter parmi les Buisserans un généreux jardinier donataire de courges à la Banque Alimentaire.

Chaque spécimen pesait de 15 à 30 kilos, de quoi faire quelques gratins !

Mairie

La Foire des Bourgeons Le dimanche 10 Avril

Vous retrouverez lors de la foire de printemps de notre village le traditionnel vide grenier, des animations nouvelles, un repas chaleureux et festif …

Nous nous rassemblerons autour d'un Diot Polente à la salle des fêtes (le menu sera à 13 euros) Il est possible de réserver avant le 31 mars.

Pour le vide grenier, inscrivez-vous au plus tôt **en remplissant le formulaire joint** dans le Buisseran. Il sera à déposer ensuite en mairie pour la commission foire et cérémonie, ou par courriel à l'adresse ci-dessous.

Comme l'an passé, les enfants de notre commune de moins de 14 ans peuvent bénéficier d'un mini stand à 2 €.

Appel à BENEVOLES
Chaque année, nous avons besoin de vous ! Pour que cet événement puisse avoir lieu, les bénévoles sont plus qu'indispensables dès le vendredi 8 avril au lundi 11 avril. **Une réunion d'information aura lieu le jeudi 15 mars en Mairie à 19h**. Pour cela aussi vous pouvez d'ores et déjà vous pré inscrire en notant vos coordonnées et vos disponibilités.

Pour nous contacter :
foire.la.buissiere@free.fr ou 09.79.72.42.00

Nous remercions par avance toutes les personnes qui s'engageront.

Mairie

Gouter et Arbre de Noël

Malgré l'absence de neige, l'ambiance de Noël était au rendez-vous le lundi 14 décembre à la sortie des écoles où pour la deuxième année consécutive, les enfants de La Buissière ont décoré leur sapin.

A une semaine des vacances de fin d'année, ce moment a été l'occasion pour petits et grands de se réunir autour d'un verre de jus de fruit ou de vin chaud. Les enfants ont décoré le sapin de leurs créations ainsi que des branches disposées sur les barrières devant l'école et partagé un goûter avec leurs parents qui ont dévoilé ce jour là leurs talents de pâtisserie !

Ainsi enguirlandé, bien que non enneigé, l'arbre est resté, et a passé l'année joliment décoré !

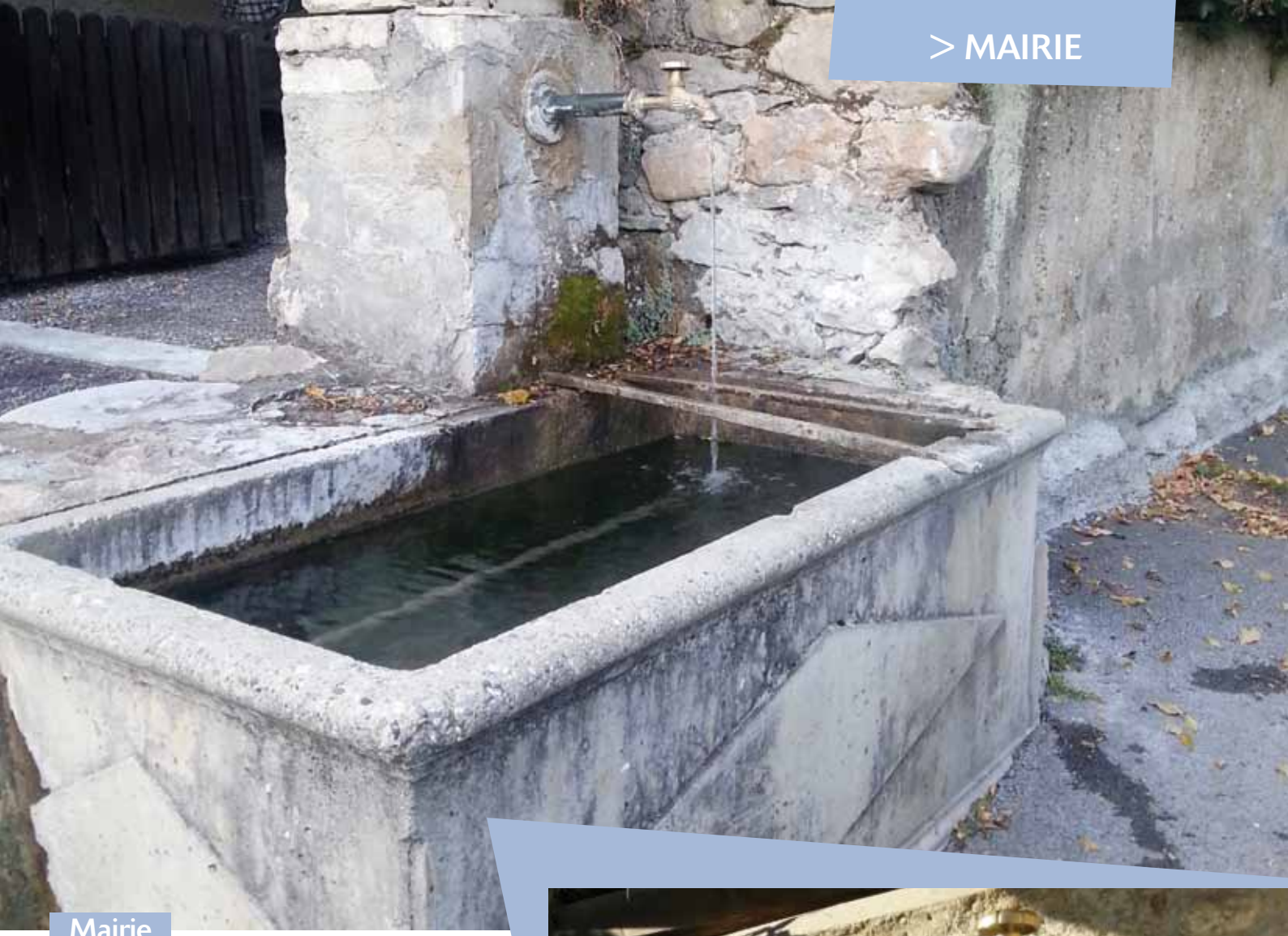

Mairie

Les Bassins : Patrimoine Communal

Afin de maintenir en état ce patrimoine, et à la demande de nombreux habitants, les bassins ont été remis en eau.

C'est fait, ils coulent !

Cependant, comme ceux-ci sont branchés sur la canalisation d'eau potable, cette consommation est facturée par l'agence de l'eau.

C'est pourquoi les robinets sont bloqués et que le débit est limité. Ces bassins sont à la disposition de tous.

Nous espérons donc que vous serez nombreux ce printemps à participer à leur nettoyage aux côtés des Elus !

Mairie

Mais où est donc passé le feuillet n°2?

/// L'enquête sur la disparition du deuxième feuillet du discours des vœux de début d'année 2016 de Mr le Maire André Maître, n'a malheureusement pas donné le résultat escompté. En effet, cette page reste aujourd'hui introuvable.

Les interviews menées auprès des présents, Mr le sénateur Michel Savin, Mr le député Pierre Ribeaud ou Mr le conseiller Régional Philippe Langenieux-Villard, ainsi que Mme et Mr les conseillers départementaux Martine Koely et Christophe Engrand, n'ont amené aucun éclairage sur cette mystérieuse disparition.
De leur côté, les maires de Pontcharra, Allevard, Le Cheylas, Chapareillan, Goncelin, Barraux, La Flachere, Sainte Marie du Mont et de Le Touvet ont longuement devisé lors du pot de l'amitié, sans trouver la solution à cette énigme.
Les Représentants de la gendarmerie, aidés des élus, des employés communaux et des présidents des associations n'ont pas eu plus de succès.

Rappelons que cette disparition n'a pas empêché le Maire de faire le point sur l'année passée et sur les différents projets à venir, et bien évidemment de présenter ses vœux à l'assistance.
La parole a ensuite été donnée au Conseil Municipal Jeunesse, qui, par la voix d'Ernest Picard, a présenté ses vœux à l'ensemble des Buisserans.

Ce que la plupart d'entre nous retiendrons des vœux du maire de La Buissière, c'est très certainement l'ancrage de notre petit village dans le paysage géographique et politique du Grésivaudan et du département, en regard de la présence des élus présents autour de Mr André Maître. Les projets au sein de notre commune montrent également cela (Le PLU, la ZAE, le pont reliant La Buissière et Le Cheylas) sans oublier toutes les actions amenant du liant au sein de notre village (les associations de loisirs, de sport et toutes les animations organisées et celles à venir).

Et pour la beauté de l'anecdote, remercions la providence d'avoir fait disparaître ce feuillet 2 qui rappelait les aspects sombres de l'année 2015, comme pour nous dire de ne pas oublier et de continuer à avancer et à vivre ensemble.
Les derniers mots de Mr le maire vont dans ce sens : "Que la cohésion soit l'une de nos forces pour faire face et apaiser les tensions". ///

Mairie

Nouveauté au Boissieu

Les habitants du Boissieu ont enfin leur banc dans la cour intérieure du hameau.

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Mairie

LE SAVEZ-VOUS ?

Tout jeune Français de 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie (ou du consulat s'il habite à l'étranger). C'est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.
Mais ça, vous le savez.

Par contre, savez-vous que le jeune recensé peut avoir un parrain ? Un parrain qui lui fera bénéficier d'un accompagnement dans son parcours citoyen, du recensement jusqu'à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté). Ce parrain volontaire est issu des réserves opérationnelle et citoyenne, mais aussi des personnels d'actifs et d'anciens militaires.

Mise en place à partir de janvier 2015, l'opération de parrainage en Isère est une véritable opportunité de renforcer les liens intergénérationnels et Armées-Nation, de transmettre le devoir de mémoire et d'accroître localement la nécessaire synergie entre les différents acteurs. Concrètement, le parrainage peut prendre diverses formes, comme par exemple : venir à des journées Portes Ouvertes, visiter le centre d'Information des Forces Armées, accompagner à des prises d'armes « grands public » …

Enfin, le parrain peut simplement répondre à toute question relative à la Défense et la sécurité de la France.

Vous vous êtes fait recenser récemment ou allez le faire prochainement, vous souhaitez avoir un parrain alors n'hésitez pas : venez vous renseigner en Mairie ou auprès de votre correspondant Défense, Mme Perotto Laetitia.

GDS Rhône-Alpes — L'action sanitaire ensemble

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ma ruche je l'aime, je la déclare !
Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?
Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage…). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?
Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?
Tous les ans, entre le 1ier novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?
Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !

Une nouvelle phase de grands travaux

EN 2021, AU TERME DE LA RÉALISATION DE TOUS LES TRAVAUX PROGRAMMÉS DANS LA VALLÉE DU GRÉSIVAUDAN, TOUTES LES ZONES URBAINES BÉNÉFICIERONT D'UNE PROTECTION IDENTIQUE À HAUTEUR DE LA CRUE BICENTENNALE.

Des chantiers programmés dans le temps

ENTRETIEN AVEC JEAN-PHILIPPE PINCHART, DIRECTEUR DES TRAVAUX D'EGIS, MAÎTRE D'ŒUVRE DES TROIS TRANCHES DE TRAVAUX DU PROJET ISÈRE AMONT.

▪ D'ici 2021, comment les chantiers sont-ils programmés ?

L'objectif est de protéger tout d'abord les zones urbanisées à fort enjeu socio-économique et ceux soumis à une fréquence d'inondation élevée. Sur la base de ce critère, les secteurs prioritaires se situent au nord de la vallée du Grésivaudan (Pontcharra, Le Cheylas, Barraux, La Buissière, Sainte-Marie-d'Alloix) et dans sa partie médiane (Crolles, Lumbin). C'est donc là que les premiers travaux seront réalisés (lire page 8).

▪ Qu'en est-il pour les autres aménagements ?

Les tranches 2 et 3 de travaux sont abordées de façon conjointe et la solidarité amont-aval reste la règle. Mais, comme cela a été fait pour la tranche 1, nous devons veiller à ce que les travaux réalisés ne dégradent pas la situation à l'aval ou à l'amont des sites en chantier en cas de crue. Chaque chantier sera donc programmé en temps voulu mais en respectant ce critère. Nous devons également tenir compte chaque année des enveloppes budgétaires allouées par les partenaires financiers du projet et équilibrer les chantiers purement hydrauliques et ceux environnementaux. Les aménagements paysagers ou de loisirs ne viendront qu'après les autres travaux.

▪ Ceux réalisés depuis 2012 serviront-ils d'exemple ?

L'expérience acquise lors de la réalisation de la tranche 1 nous a beaucoup appris en termes d'organisation et de logistique propre à tous les travaux devant être réalisés. Tôt ou tard, camions et pelleteuses interviendront dans toutes les communes. C'est bien un système de protection à l'échelle de toute la vallée que nous élaborons pièce par pièce mais il ne sera une réalité commune à tous ses habitants qu'en 2021.

BON À SAVOIR

- **Circulation.** Les parties de digues terrassées sont provisoirement fermées et des itinéraires de déviation sont mis en place. Les décisions sont prises de façon concertée avec les services techniques des communes et de l'intercommunalité. Respectez les interdictions, faites preuve de prudence près des chantiers et vérifiez l'actualité du projet sur http://www.isere.fr/symbhi/
- **Remise en état.** Les gros terrassements sont effectués en priorité mais la réfection du cheminement ne sera exécutée que lorsque d'autres chantiers connexes seront achevés. Le Symbhi s'engage à remettre en état et à nettoyer toutes les zones d'occupation temporaire.
- **Contraintes.** Suite à une montée des eaux, certains chantiers peuvent être décalés. Le Symbhi s'engage à respecter des contraintes environnementales : pas de déboisement entre avril et fin juin (nidification des oiseaux) et pas d'intervention sur les affluents d'octobre à janvier (frai des poissons).
- **Enquête.** Jusqu'à fin décembre 2015, le Département et le Symbhi mènent une enquête pour connaître les usages et pratiques sportives sur les berges de l'Isère ainsi que les attentes des usagers en matière d'aménagements de loisirs. Répondez en ligne au questionnaire anonyme : http://goo.gl/forms/Bx8wJQfBLL

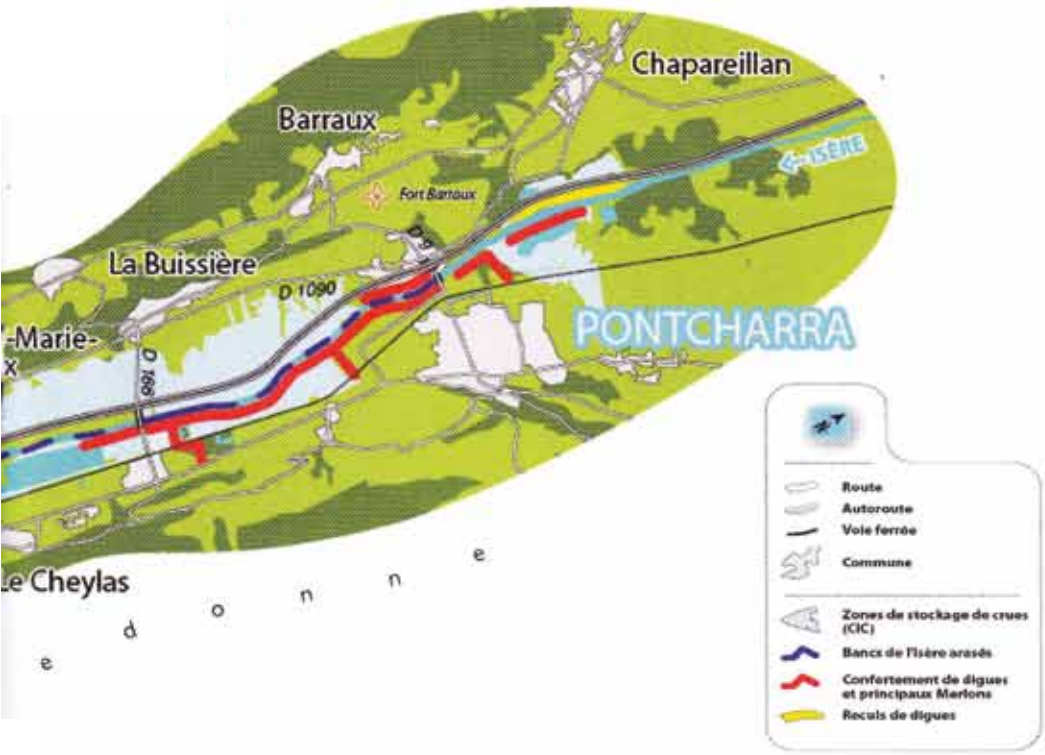

CALENDRIER DES TRAVAUX

Novembre 2015

- **Déboisement des secteurs bientôt en chantier** et confortement de la digue de Barraux (lire page 8) jusqu'en janvier 2016.

Décembre 2015

- **Début de l'aménagement de 4 stations de lavage,** concassage et criblage des matériaux prochainement récupérés dans l'Isère. Lieux : Pontcharra, La Buissière, Goncelin et Champ-près-Froges.

Premier semestre 2016

- **A Pontcharra :** arasement de bancs, terrassements et confortement de la digue de l'Isère (élargissements, palplanches...).
- **A Saint-Vincent-de-Mercuze :** arasement de bancs.

Deuxième semestre 2016

- **Dans le secteur de Crolles :** terrassement d'un merlon pour protéger la zone d'activités.
- **A Saint-Nazaire-les-Eymes :** terrassements au niveau du CIC de La Bâtie.
- **A Villard-Bonnot :** confortement de la digue de l'Isère par palplanches.
- **Premières protections des habitations.**

Trois enjeux essentiels

1 Ralentir l'écoulement de l'Isère en crue

En améliorant la capacité du lit. Jusqu'au Cheylas, le lit sera élargi sous le niveau de la crue biennale et les bancs seront arasés au niveau de cette crue. Secteur concerné : Pontcharra, Barraux, La Buissière, Le Cheylas, Sainte-Marie-d'Alloix et Saint-Vincent-de-Mercuze.
En écrêtant les crues de l'Isère grâce à l'aménagement de sites de débordement privilégié dans les zones naturelles et agricoles à partir de la crue trentennale. Les 10 champs d'inondation contrôlée (CIC) finalisés représenteront, en crue bicentennale, une surface inondable de 2 420 hectares et plus de 23 millions de m³ d'eau stockée.
En pratiquant des ouvertures dans la digue existante afin d'alimenter des secteurs à dominante forestière où de nouvelles digues seront édifiées en recul. Communes concernées : de Saint-Vincent-de Mercuze à Lumbin et de Tencin à Champs-près-Froges.

2 Conforter les digues et édifier de nouveaux ouvrages

Plusieurs tronçons de digue seront confortés selon des techniques variables (lire page 9). En rive droite : à Barraux, La Buissière et Sainte-Marie-d'Alloix. En rive gauche : à Pontcharra, Le Cheylas et Villard-Bonnot. Pour les tranches 2 et 3, le linéaire conforté est de 29 km.
D'autres ouvrages hydrauliques permettront au système de fonctionner : déversoirs d'alimentation, ouvrages de vidange traversant la digue, merlons en terre confinant l'eau dans les CIC et aménagements isolant les passages inférieurs sous l'autoroute ou la voie SNCF.

3 Valoriser les milieux naturels

D'anciens bras morts coupés de la dynamique de la rivière et en voie de disparition seront remis en eau, ce qui renforcera la biodiversité de ces milieux naturels. Localisation : Chapareillan, Sainte-Marie-d'Alloix (lieu-dit « les Délaissés de l'Isère ») et Lumbin.
Plusieurs plans d'eau seront aménagés de manière à optimiser leur potentiel environnemental à Pontcharra, La Terrasse, La Pierre, Saint-Vincent-de-Mercuze et Lumbin.
La forêt alluviale sera inondable localement ce qui créera des zones plus ou moins humides à fort intérêt écologique. Entre Saint-Vincent-de-Mercuze et Lumbin, 13 ouvertures sur 8,1 km sont prévues pour une superficie de 186 ha. Entre le pont de Tencin et la déviation de Champ-près-Froges, 6 ouvertures sur 4,8 km inonderont une superficie de 83 hectares.
Des corridors biologiques restaurés. L'objectif : replanter des boisements alluviaux en bordure des digues de l'Isère et des merlons dans la plaine ; aménager des passages à faune sous les voies routières et autoroutières (RD 166, RD 29, RD 30, A 41).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE RÈGLEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS DU SIBRECSA

Lors du comité syndical du 23 juin 2015, les élus du SIBRECSA ont validé à l'unanimité le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.
Ce règlement définit les conditions et les modalités de collecte pour les particuliers et professionnels bénéficiant du service de collecte des déchets ménagers assuré par le SIBRECSA.

Quelques points de ce règlement:

- Les déchets doivent être mis en sac et déposés dans un bac qui est placé en bordure de voirie la veille du jour de collecte. Le bac doit être facilement accessible sans entraver la circulation puis rentré une fois le ramassage effectué.

- Tout déchet posé à côté d'un bac n'est pas collecté, exemple : encombrants, gros cartons …

- Les poubelles contenant des gravats, des végétaux, des appareils électriques ou tout autre déchet interdit dans les ordures ménagères, ne sont pas collectées.

- Les déchets recyclables doivent être déposés dans les conteneurs de collecte sélective des points d'apport volontaire: les emballages en verre, en métal ou en carton, les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et tous les papiers.

En cas de non-conformité, un adhésif est apposé sur la poubelle non collectée invitant l'usager à contacter le SIBRECSA :

Pour rappel, le ramassage s'effectue tous les jours de l'année, y compris les jours fériés.

Si vous voulez connaître le jour de collecte sur votre commune, voir la version intégrale du règlement de collecte, consulter les horaires des déchèteries ou les consignes de tri, rendez-vous sur notre site internet www.sibrecsa.fr ou contacter le 04 76 97 19 52.

Association

Loisirs & Sport

Danse :
Les danseuses de l'association se sont produites le jeudi 17 décembre 2015, devant leurs parents et leurs familles, spectacle suivi du verre de l'amitié offert par l'association.

Ce spectacle a été présenté également aux résidents de la maison de retraite des Marches, en Savoie, le mardi 22 décembre 2015, devant un auditoire ravi…

Nos danseuses ont ensuite été invitées à partager le goûter avec les résidents.

Sorite de Noël :
Samedi 12 Décembre 2015 :
Une quinzaine d'enfants s'est rendu au cinéma Jean Renoir de Pontcharra pour la sortie de Noël, pour la projection du dessin animé le Voyage d'Arlo ; le film a été suivi d'un goûter offert par l'association.

RAPPEL

Lundi : **éveil gymnastique** avec Malou CHRISTOPHEL
pour les maternelles de 16H30 à 17H30,
pour les CP, CE1 et CE2 de 17H30 à 18H30.

Mercredi les semaines impaires : **scrapbooking** avec Jennifer Tarricone
de 16H15 à 18H15 pour les enfants à partir du CE2,
de 18H30 à 20H30 pour les ados et adultes.

Jeudi : **danse moderne jazz** avec Nathalie RAPPIN-GRELIN
de 16H45 à 17H45 pour les CP, CE1 et CE2,
de 17H45 à 18H45 pour les CM1-CM2,
de 18H45 à 20H pour les ados à partir du collège,
de 20H à 21H pour les adultes.

NOUVEAU

Stage de marche nordique organisé pendant les vacances de printemps 2016 pour les adultes et les enfants en fonction de la demande, faites-vous connaître si vous êtes intéressés !

PROJETS

Après-midi jeux pendant les vacances de printemps.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Franckie THUILLIER, Présidente	04 76 45 85 34
Catherine CANDELA, Trésorière	04 76 33 98 53
Valérie TORRIELLI, Secrétaire	04 76 97 14 54

Mail : contact.loisirsetsports@gmail.com

Association

La balade autour du livre :
un bilan positif et une nouvelle année prometteuse

L'association, créée en 2004, s'est diversifiée depuis ses débuts. Outre la journée Balade autour du livre, qui multiplie ses animations, et remporte un franc succès, le théâtre toujours très actif et ouvert de plus en plus vers l'extérieur, et le partenariat avec l'UICG, se sont développées en 2015 deux nouvelles activités : « Livres en balade » et le partenariat avec les écoles de La Buissière et de Sainte-Marie-d'Alloix pour des ateliers avec un auteur jeunesse.

De nouvelles animations :

« LIVRES EN BALADE » : L'an passé a vu donc la mise en place de livres en libre accès dans différents lieux du Grésivaudan : les locaux d'Intermarché au Touvet, dans la salle intergénérationnelle « Papot'Age » de Saint-Vincent de Mercuze, à la piscine (l'été) du même village, du bar de la mairie, toujours à Saint-Vincent, à la gare SNCF de Pontcharra, et très prochainement à celle de Goncelin. Sont en attente le centre médical de Goncelin et Super U. Des bénévoles sont affectés au suivi de chaque lieu, afin de permettre une grande fluidité des échanges.

PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES : La Bande dessinée et le roman policier seront à l'honneur.
2015 s'est achevée sur la préparation des rencontres et l'achat des ouvrages, par l'association, de l'invitée choisie, Sophie Dieuaide, auteure et illustratrice de jeunesse.

En 2016 :

TOUTE L'ANNÉE : Cours de l'UICG (voir sur son site)

EN MARS :

Partenariat avec les écoles :	le jeudi 10 et vendredi 11, l'auteure s'est engagée à passer deux jours, à La Buissière et à Sainte-Marie-d'Alloix. les 10 et 11 mars, pour monter des ateliers avec les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2, et produire avec les enfants des créations originales.
Théâtre :	le vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 : les Théâtr'eux interprèteront à la salle des fêtes de La Buissière, la pièce « Le Grand Zèbre » de Bricaire et Lasaygues. D'autres représentations auront lieu en extérieur (La Terrasse, Le Cheylas, La Rochette, Voreppe).

EN SEPTEMBRE : Dimanche 18, journée Balade autour du livre, et ses nombreuses animations (auteurs, spectacle, quiz, vide-bibliothèque…).

Mais cet engagement pour la commune serait impossible sans des bénévoles impliqués et soucieux de bien-faire pour le plaisir du plus grand nombre.
L'association est ouverte à toute nouvelle personne qui souhaiterait s'engager, soit dans la préparation des animations, soit en intégrant la troupe de théâtre pour jouer un répertoire populaire. Procurer de la joie exige des moyens humains, et tout le monde a sa place dans l'association.

> INFORMATIONS

BIBLIOTHÈQUES DU GRÉSIVAUDAN

> Sainte Marie d'Alloix
mercredi : 16h à 18h00
samedi : 10h à 12h00

> Barraux
mardi : 10h à 12h
mercredi : 15h à 18h30
vendredi : 16h à 18h
samedi : 10h à 12h

> Chapareillan
mercredi : 10h à 12h et 15h à 18h
vendredi : 16h à 18h
samedi : 9h30 à 11h30

> Pontcharra
mardi : 15h à 18h
mercredi : 10h à 12h et 13h à 18h
jeudi : 10h à 12h
vendredi : 15h à 19h
samedi : 10h à 12h et 13h à 17h

> Le Touvet
lundi : 16h30 à 18h
mardi : 11h30 à 13h30
mercredi : 9h à 12h
vendredi : 18h à 19h30
samedi : 10h à 12h
Vacances scolaires :
mercredi : 9h à 12h et 14h à 16h
vendredi : 16h à 19h

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAUX

> RAM1
Chapareillan, Saint Maximin, Pontcharra
06 73 80 15 46

> RAM 2
Barraux, La Buissière, La Flachère, Le Cheylas, Sainte-Marie-d'Alloix
06 88 87 76 26

> RAM 3
Saint-Bernard-du-Touvet, La Terrasse, Lumbin, Saint-Hilaire-du-Touvet, Saint-Pancrasse
06 86 63 55 99

> RAM 4
Tencin, La Pierre, Le Champ-Près-Froges
06 38 10 94 52

> RAM 5
Bernin, Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-Eymes, Biviers, montbonnot St-Martin
06 73 09 35 85

MAIRIE DE LA BUISSIÈRE

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

Le matin de **8 à 12 h**
du LUNDI au VENDREDI

L'après midi de **16 à 18 h**
le LUNDI et le VENDREDI

Pour rencontrer le maire, prendre rendez-vous au secrétariat (04 76 97 32 13).

CENTRES DE LOISIRS INTERCOMMUNAUX

> Le Touvet
« les Grappaloups », le Clos Schmitt
04 76 92 36 11

> Saint-Maximin
Chemin de La Mas
09 77 39 49 74

> Tencin
118 allée du Pré sec
06 33 45 75 79

> La Combe de Lancey
La Chapelle
04 76 89 84 19 ou
06 37 77 58 39

MULTI-ACCUEILS INTERCOMMUNAUX

> Lumbin
« les lumbout'Choux »
Chemin Pouliot - Champ Ferrand
04 76 92 46 15

> La terrasse
« La courte échelle »
le Bocage, route du Lac
04 76 97 26 92

> Champ-près-Froges
« La ronde des p'tits Poucets »
Les Eymins
04 76 68 89 83

> Saint-Hilaire du Touvet
« Les 3 quenettes »
2 chemin de la vieille école, Maison de la Petite Enfance
04 76 68 77 05

> Le Versoud
« Les pitchous »
181, rue Anatole France
04 76 52 33 39
Et « Les petits loups », 187, rue des Deymes
04 76 77 39 68

HORAIRES DES DECHETTERIES

Horaires d'ouverture *18h en hiver, 19h en été	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
PONTCHARRA Impasse Denis Papin	8h - 12h 14h - 18h*	14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*	14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*
FRANCIN Lieu dit île Besson	14h - 18h*	14h - 18h*	14h - 18h*	8h - 12h	14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*
LE CHEYLAS La Rolande	14h - 18h*	8h-12h		8h - 12h		8h - 12h 14h - 18h*
ST PIERRE D'ALLEVARD La Ronzière	8h - 12h 14h - 18h*		14h - 18h*		14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*
VILLARD-SALLET Route départementale 925	14h - 18h*		14h - 18h*		8h - 12h 14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*

Déchèteries fermées les jours fériés

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAUX

Modalités d'inscriptions
à partir du 10 février 2016

Ouverture de l'accueil
le 2 mars 2016

Où et comment s'inscrire ?

Pour l'accueil de loisirs de La Terrasse, contacter Yaëlle Le Noac'h par mail à : ylenoach@le-gresivaudan.fr

ou sur place
lors de l'ouverture du secrétariat
les mercredis de 8h30 à 11h30, uniquement

LES MERCREDIS

Les inscriptions/annulations/modifications doivent se faire avant le mercredi à 17h pour le mercredi de la semaine suivante.

LES VACANCES

Les inscriptions/annulations/modifications doivent se faire :
Avant le mardi 29 mars à 17h pour les vacances de printemps

Avant le lundi 27 juin à 17h pour les vacances d'été

Avant le lundi 3 octobre à 17h pour les vacances d'Automne

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA TERRASSE

Le Bocage – Route du Lac • 38660 La Terrasse
centreaere.laterrasse@le-gresivaudan.fr
Inscriptions auprès de Yaëlle Le Noac'h :
Tél. 06 32 85 18 06
ou ylenoach@le-gresivaudan.fr

Nos artisans, commerçants et producteurs ...

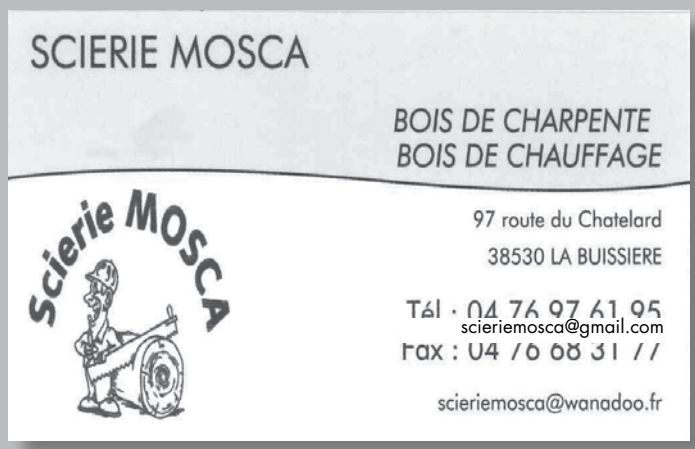

Pontcharra Automobiles / 04.76.97.86.70

Anne So traiteur / 06.61.92.94.03
annesophiecoquand@yahoo.fr

Grésinoix /04.76.92.37.45 / 06.06.52.17.32
gresinoix@gmail.com

Affutage Lapierre / 04.76.08.49.22 / 06.80.08.76.84
veronique.lapierre38@orange.fr